

2023/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

**Date de Convocation : 17.02.2023**

**Étaient Présents** : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. Sébastien CULINE, ~~M. Alain MIDDEGAELS~~, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

**Étaient absents** :

**Étaient Absents excusés** : M. Alain MIDDEGAELS ayant donné procuration à M. Patrick LE MELLEDO

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien CULINE

**OBJET** : REVISION DU PÉRIMETRE NATURA 2000

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du périmètre Natura 2000 **FR7200668 "La Vézère"**, il convient de donner un avis.

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est Natura 2000 : Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

C'est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la biodiversité et préoccupations socio-économiques.

En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive.

Au 1er mars 2017, la France compte 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces, qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales :

- les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable ;
- au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire.

Le site Natura 2000 **FR7200668 « La Vézère »** se situe au centre de la région Nouvelle-Aquitaine, dans la partie sud-est du Département de la Dordogne à environ 15 km au nord-ouest de la Sarlat La Canéda. Il appartient à la région dite du Périgord Noir.

Le comité de pilotage définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et des contrats co-financés par l'Union européenne.

Monsieur le Maire rajoute que le périmètre initial a été revu à la hausse :

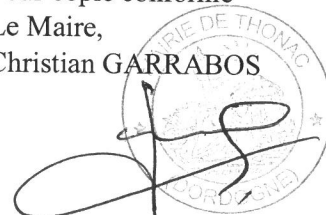
- Superficie initiale : 449 ha
- Superficie proposée : 1 675 ha

Monsieur le Maire précise également que désormais 22 communes sont concernées par le site, suite à la proposition de re délimitation du périmètre, viennent s'ajouter deux nouvelles communes : Audrix et Manaurie.

Après en avoir délibéré à **6 voix contre et 3 abstentions**, le Conseil Municipal **n'émet pas** un avis favorable à ce projet et **ne souhaite pas** que soient prises en comptes les modifications apportées sur le plan annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Fait à Thonac le 24/02/2023  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Christian GARRABOS



*En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.  
Certifié exécutoire par le Maire le : 24/02/2023  
Reçu en S/Préfecture le :  
Publié et Notifié le : 24/02/2023  
Le Maire,  
Christian GARRABOS.*

